

Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Bureau des personnels ATSS
n°069/2023-2024/NL/AM
Affaire suivie par :
Hélène FAUCHER
Tél : 03 26 05 99 06
Mél : dpate.atss@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Reims, le 1er décembre 2023

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataires in fine

Objet : Mouvement inter-académique pour la rentrée 2024 :

- Attachés d'administration de l'État (AAE)
- Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)
- Médecins de l'Éducation nationale
- Conseiller(e)s techniques de service social des administrations de l'État (CTSSAE)

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels mentionnés ci-après sur les modalités de participation au mouvement inter-académique pour l'année 2024.

• **Mutation inter puis intra-académique des :**

- Attachés d'administration de l'État (AAE)
- Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)

• **Mutation nationale des :**

- Médecins de l'Éducation nationale
- Conseiller(e)s techniques de service social des administrations de l'État (CTSSAE)

• **Mutation vers une collectivité d'outre-mer des AAE et des SAENES**

• **Mise à disposition d'agents de l'État auprès du gouvernement de la Polynésie Française**

Les demandes de mutation des personnels s'effectueront exclusivement à partir de l'application AMIA disponible à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>

dans le respect des calendriers détaillés en ANNEXE M24A.

À toutes fins utiles, ces calendriers sont joints à la présente note.

Point d'attention : les personnels de l'académie qui souhaitent muter sur un poste proposé au mouvement inter-académique doivent s'inscrire dans AMIA **et compris pour les postes de l'académie de Reims**.

L'application de gestion (AMIA) des différents mouvements permet de consulter les postes vacants, de formuler les demandes de participation au mouvement, de connaître le calendrier et les modalités de déroulement des opérations de mutation.

Les postes offerts pour les corps ATSS sont de trois types :

- postes profilés avec indication dans la fiche de poste du grade attendu,
- postes précis non profilés,
- possibilités d'entrée dans l'Académie avec obligation de participer au mouvement intra-académique pour ce dernier cas.

En ce qui concerne les affectations dans les universités, je vous rappelle qu'elles sont soumises obligatoirement à l'avis du président de l'établissement.

L'ensemble des dispositions est rappelé dans les annexes M1A et M6A jointes.

Je vous remercie de contribuer au bon déroulement de l'ensemble de ces opérations en facilitant l'accès à l'application AMIA et en assurant une large diffusion de cette circulaire aux personnels concernés, placés sous votre autorité.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale d'académie



Valérie PINSET

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames les directrices et Monsieur le directeur académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le président de l'université de Reims Champagne – Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Monsieur le directeur du CROUS de Reims
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims
Monsieur le directeur du CREPS de Reims
Madame la responsable du SAIO
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du rectorat
Madame le docteur STIENNE, médecin du travail
Madame MEYER Marie-Aude, infirmière conseillère technique du recteur
Madame DESTREZ Dominique, conseillère technique de service social du recteur
Madame AVIGLIANO Isabelle, cheffe du service du dialogue social
Madame BERNAERT Catherine, cheffe du service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle